



Union Sportive Municipale des Clayes Sous Bois

Bulletin d'adhésion Club saison 2017/2018

Section Cyclisme

CLUB (U.S.M.C)

Première inscription ☐ Renouvellement ☐ Déjà inscrit dans une autre section ☐

SECTION CYCLISME

Adhésion ☐ Réadhésion ☐

Sous-section : VTT ☐ ROUTE ☐ ECOLE ☐

Type d'activité : COMPETITION ☐ RANDONNEE ☐

Affiliation¹ : UFOLEP ☐ F.S.G.T.² ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : ☐ M ☐ F

Lieu de naissance :

Nom du représentant légal signataire (si adhérent mineur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ Domicile : Portable : Autre :

@mail :

N° permis de conduire : délivré le :

par :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom / Prénom : Tél. :

Nom / Prénom : Tél. :

Publication d'image personnelle

J'autorise le club à me prendre en photos et à me filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je participe et autorise leur publication sur tous les supports de communication et les réseaux sociaux du Club et de ses sections ☐ OUI ☐ NON

UNE ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE AU « QS-SPORT » EST OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION, ET LE CAS ECHEANT UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE TROIS MOIS

- 1 Cocher les 2 cases pour la double affiliation
2 Uniquement pour les adultes



Pour les nouveaux adhérents

Je déclare :

☐ Ne jamais avoir possédé de licence F.F.C., F.S.G.T. ou UFOLEP

☐ Avoir possédé une licence F.F.C.

Année : Comité :

Club : Catégorie :

☐ Avoir possédé une licence F.S.G.T.

Année : Comité :

Club : Catégorie :

☐ Avoir possédé une licence UFOLEP

Année : Comité :

Club : Catégorie :

Assurances complémentaires

Je reconnais avoir été informé(e) des garanties de base proposées avec la licence UFOLEP (dont la notice d'information m'a été remise) et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires.

☐ Je souhaite bénéficier des garanties de base

☐ J'atteste souscrire en outre en extension, l'option : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

Montant à régler pour la saison 2017/2018 € **dont** € **pour la cotisation Club.**

A retenir

1. L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts du Club et des Règlements Intérieurs en vigueur, consultables au Siège ou auprès des responsables de chaque section (pour la section, le règlement est disponible également sur le site www.labicyclaise.com).
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, et du règlement de la cotisation annuelle.
3. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
4. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
5. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
6. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.



Informatique et Liberté

Les données nominatives collectées par le présent document sont destinées exclusivement aux membres dirigeants de l'association pour la gestion des adhérents, dans le cadre de la réalisation de son objet social. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès de l'Association en adressant une demande écrite au siège social de l'Association.

- ☐ Je ne souhaite pas que mes informations personnelles soient transmises à des tiers.
- ☐ Je ne souhaite pas être destinataire des communications et des offres proposées par les partenaires du Club.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information par courriel provenant du Club.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information par SMS ou MMS provenant du Club.

Je m'engage sur l'honneur à respecter statuts, le règlement intérieur du Club, celui de la section ainsi que les règles établies par la Fédération.

Conformément au vote du Comité Directeur USMC du 26 mars 2015 en application de l'Article 6 des statuts, l'adhésion sera valide jusqu'au 30 septembre 2018.

Fait à : le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (pour les mineurs, signature également du représentant légal)

Cadre réservé au bureau

Cotisation réglée le :

Paiement : ☐ Comptant ☐ 2 fois

Mode de paiement	Montant	Date d'encaissement
Espèces		
Chèques Vacances		
Coupons Sport		
Chèque 1		
Chèque 2		
CAF		
Virement		



Autorisation parentale (si adhérent mineur)

Je soussigné(e) (représentant légal)

- Autorise l'adhérent dont je suis le représentant légal à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité ☐ OUI ☐ NON

Dans tous les cas, nous ne pourrions pas assurer la surveillance des enfants après 16h15.

- Autorise l'adhérent dont je suis le représentant légal à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par l'activité sportive ou extra-sportive du Club au cours de la saison ☐ OUI ☐ NON

J'ai bien pris note que les déplacements sont assurés par des parents bénévoles et que ni leur responsabilité, ni celle du Club n'est engagée pendant le temps du transport.

- En cas d'accident, autorise l'animateur à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'hospitalisation de l'adhérent dont je suis le représentant légal ☐ OUI ☐ NON
- Autorise le club à prendre des photos et à filmer l'adhérent dont je suis le représentant légal à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels il/elle participe et autorise leur publication sur tous les supports de communication et les réseaux sociaux du Club et de ses sections ☐ OUI ☐ NON

Précisions complémentaires (facultatif) :

A retenir

1. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
2. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
3. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
4. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
5. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou représentant légal.
6. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.

Point de rendez-vous : stade CARILLON à 13h45 (fin de séance à 16h00)

Je m'engage sur l'honneur à respecter ou à faire respecter par le mineur, membre actif, dont j'ai la responsabilité, les statuts, le règlement intérieur du Club, celui de la section ainsi que les règles établies par la Fédération.

Fait à : le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



**Attestation de réponse négative à toutes les questions
du questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA N°15699*01)**

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal)

Je soussigné(e) : (Nom et prénom)

Numéro de Licence :

Club :

Section :

Demeurant :

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme, en compétition, il y a moins de trois ans,
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat,
- Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS -SPORT » dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature :



Union Sportive Municipale des Clayes Sous Bois

Bulletin d'adhésion Club saison 2017/2018

Section Cyclisme

Assurance Individuelle Accident 2017/2018 pour les licenciés UFOLEP

	Plafond	Plafond	Plafond	Plafond
Nature des garanties	Garanties de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3*
Frais de soins accident	7 623 €	7 623 €	7 623 €	7 623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	458 €	1 525 €	1 525 €	1 525 €
Invalidité permanente : - de 1 à 50% - de 51 à 100%	30 490 € x taux 91 470 € x taux > 50% Maximum 60 900 €	76 225 € x taux 228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €	76 225 € x taux 228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €	76 225 € x taux 228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €
Décès par accident	7 623 €	15 245 €	30 490 € + 7 623 € au conjoint + 3 812 € par enfant à charge (capital total maximum : 60 980 €)	7 623 €
Tarifs 2017/2018	Compris dans l'adhésion 1,17 € par an	25,04 € par an	37,04 € par an	23,04 € par an

* Cette option 3 est **réservée** aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans inclus fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

Prestations complémentaires :

Ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.

Invalidité permanente :

Les capitaux mentionnés ci-dessus sont déductibles proportionnellement au degré d'invalidité fixé par expertise.

Exemple pour la garantie de base avec une invalidité de 100% :

30 490 € x 50%	:	15 245 €
91 470 € x 50%	:	<u>45 735 €</u>
Total	:	60 980 €

Exemple pour les garanties 1 - 2 - 3 avec une invalidité de 100% :

76 225 € x 50%	:	38 113 €
228 674 € x 50%	:	<u>114 337 €</u>
Total	:	152 450 €

Décès :

L'indemnité en cas de décès de l'assuré au cours de la pratique des activités garanties est versée au profit :

- des ayants droit légaux de la victime, si celle-ci est mineure,
- au bénéficiaire désigné lors de l'adhésion si la victime est majeure, ou à défaut de bénéficiaire désigné, au conjoint de la victime, ou à défaut de ses enfants nés ou à naître; à défaut de conjoint et d'enfants, aux ayants droit légaux.



A noter, la cotisation Club (U.S.M.C) de 5 € est incluse dans les tarifs présentés ci-après.

COTISATION UFOLEP (assurance de base comprise) :

- ENFANTS 6 à 10 ans (2012/2008) : 84 €
- JEUNES³ 11 à 16 ans (2007/2002) : 94 €
- ADULTES (randonnée) : 114 €
- ADULTES (compétition) : 149 €

COTISATION FSGT⁴ (assurance de base comprise) :

- JEUNES (2001/2000) : 79 €
- ADULTES (randonnée) : 99 €
- ADULTES (compétition) : 99 €

COTISATION DOUBLE AFFILIATION UFOLEP + F.S.G.T. (assurance de base comprise) :

- JEUNES (2001/200) : 122 €
- JEUNES (randonnée) - (2001/2000) : 142 €
- JEUNES (compétition) - (2001/2000) : 177 €
- ADULTES (randonnée) : 148 €
- ADULTES (compétition) : 183 €

Possibilité de paiement échelonné en 2 fois avec un minimum de 40 € à la prise de licence

Si plusieurs inscriptions par famille (même foyer fiscal) :

- | | | |
|-----------|---|-------------------|
| 2 | ⇒ | Réduction de 10 € |
| 3 | ⇒ | Réduction de 25 € |
| 4 et plus | ⇒ | Réduction de 45 € |

3 L'école de vélo intègre les enfants jusqu'à la catégorie minime seconde année (14 ans)

4 Cotisation pour l'année 2018, du 1^{er} janvier au 31 janvier; Prévoir 17 € de plus pour les nouveaux adhérents qui souhaitent une inscription dès 2017 (4^e trimestre)



Dossier d'inscription :

- 1 Attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-Sport » de renouvellement de licence d'une fédération sportive dûment rempli (ce questionnaire permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive) ou certificat médical de moins de 3 mois (sur lequel doit apparaître seulement les contre-indications à la pratique d'un sport)
- 1 Bulletin d'adhésion dûment rempli (signature obligatoire pour les assurances complémentaires)
- 1 Chèque du montant de la cotisation libellé à l'ordre de l'U.S.M.C. CYCLISME
- 1 Photographie d'identité format 27x32 mm (ou 2 pour une double affiliation)

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Sabine Merlot (Responsable des inscriptions)

64 rue du petit bois, 78370 Plaisir

06.59.66.25.88

Jean-Yves CALVO (Responsable de la section)

21 rue Jean Monnet, 78340 Les Clayes Sous Bois

06.87.53.17.29

Réunion ouverte à tous le 1er lundi de chaque mois,
20h30 à la salle de réunion du gymnase Maurice BAQUET 78340 Les Clayes Sous Bois

Site internet : www.labicyclaise.com

Courriel : contact@labicyclaise.com